

M. Fisher: Comme l'a dit l'honorable député de Nickel-Belt, on s'attend à des élections provinciales cette année et je suis sûr qu'il y aura un excellent programme de construction de routes. De fait, le ministre sait qu'une des difficultés que nous éprouvons en tant que députés fédéraux, c'est que nous ne pouvons trouver à quel programme on songe exactement. Il peut s'en rendre compte en jetant un simple coup d'œil au *Feuilleton*. Une autre preuve, c'est qu'il n'a pas répondu à nos avis de motions tendant au dépôt de documents à cet égard.

Je comprends son attitude, mais la plainte qu'on m'adresse constamment dans ma circonscription, et qui vient de tenants du parti de l'honorable ministre, c'est que le gouvernement provincial a mis au point un excellent programme mais que, pour tout ce qui a trait à la région sise au sud de la voie du nord du National-Canadien, il n'a pu obtenir la collaboration du gouvernement fédéral. On dit que le ministère de l'honorable ministre n'a pas favorisé les routes situées au sud de la voie du nord du National-Canadien ou, autrement dit, dans la région s'étendant à l'est de Redditt jusqu'à Hornepayne et vers le sud. On n'a pratiquement rien approuvé, et, d'après ce qu'on raconte, la province a formulé un certain nombre de propositions.

On ne semble pas en arriver aux causes de ce mécontentement général. Les hommes politiques provinciaux, naturellement, mènent une campagne en faveur de ce programme et lorsqu'il tombe à l'eau, ils en rejettent le blâme sur le gouvernement fédéral. J'ai cité au ministre une couple d'exemples de cette situation: les gens de certaines localités comme Hornepayne et Nakina disent: "Nos lieutenants du parti conservateur disent que le gouvernement fédéral tient tout en suspens."

On m'a fourni une certaine explication d'une des raisons de la suspension, mais voici ce que j'aimerais savoir: pourquoi se trouve-t-il si peu de ces routes d'accès aux forêts dans les régions où des sociétés telles que la *Kimberley-Clark*, la *Marathon*, l'*Abitibi* et autres du genre détiennent de très grandes concessions forestières? Faut-il croire que le gouvernement fédéral, étant donné qu'il n'y a jamais eu de routes d'accès aux forêts de quelque importance dans ces régions, a décidé de ne pas favoriser ce genre de routes d'accès puisque les compagnies de pâte et de papier ou le gouvernement provincial peuvent le faire convenablement? C'est là, je pense, un juste aperçu de la situation. Très peu de routes forestières ont été aménagées dans des limites forestières qui sont exploitées à l'heure actuelle. J'aimerais savoir si c'est là un élément dont le gouvernement fédéral tient compte lorsqu'il s'agit de décider s'il va collaborer

à ce que lui propose le gouvernement provincial.

L'autre sujet qui m'intéresse est le genre de contrat relatif aux routes d'accès aux forêts. Je sais que la situation diffère d'une région à une autre; toutefois, quel genre de contrat le gouvernement fédéral a-t-il tendance à approuver? Je sais que la question peut être débattue. Une des routes en question, par exemple, s'étend vers le nord à partir de Nakina et l'on a beaucoup discuté sur l'à-propos de le confier à des entrepreneurs privés ou au ministère des terres et forêts ou à celui de la voirie. Où vont les préférences du ministre et, s'il en a, pourquoi?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): On parle de routes d'accès aux forêts, puis de routes d'accès aux ressources. C'est un peu difficile de bien savoir à quoi s'en tenir. Je crois que l'honorable député de Vancouver-Est a posé une question sur les routes commerciales dans les parcs provinciaux et j'ai dit, qu'autant que je me souviens, rien ne s'oppose à ce qu'on entre dans les parcs provinciaux. J'ai dit de mémoire qu'il y avait là quelque chose au sujet des terres de la Couronne mais mon ministère m'a appris depuis qu'il n'y a rien même à l'égard des terres commerciales. J'ai raison de dire cependant qu'aucune route n'est aménagée aujourd'hui sur les terres commerciales. Rien dans le programme n'interdit d'aménager des routes d'accès à la forêt dans les parcs provinciaux ni sur les terres commerciales.

Cela répond à la critique formulée par l'honorable député de Port-Arthur. Je ne puis parler de mémoire sur toutes les routes dans chacune des provinces, mais ma mémoire me donne une bonne idée générale des routes, même de celles des terres de la Couronne. J'avais donc raison sur ce point; toutefois, j'ai appris qu'il n'y a aucune restriction en ce qui nous concerne quant à l'endroit où une route est aménagée, aussi longtemps qu'elle répond à la définition d'une route d'accès de la forêt.

M. Fisher: Comment pouvons-nous approfondir la question de savoir quelles propositions des provinces le ministère a rejetées et pourquoi il les rejette?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Croyez-moi, monsieur le président, l'idée à laquelle l'honorable député de Port-Arthur a fait écho et selon laquelle nous les rejeterions pour des raisons d'ordre politique est fautive.

M. Fisher: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Quant à nous, nous ne faisons aucune distinction entre les régions situées au sud ou au nord du trajet du National-Canadien à l'égard des routes d'accès aux forêts. Nous nous demandons simplement si ces routes permettent